



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/1061
8 octobre 2008

FRANCAIS
Original : ANGLAIS et FRANCAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante-neuvième session
Genève, 6-10 octobre 2008
Point 5 de l'Ordre du jour provisoire
Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

**Rapport de la quarante-troisième réunion du Comité permanent
(23-24 septembre 2008)**

Rapport du Comité permanent*

I. INTRODUCTION

1. La réunion est ouverte par le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Boudewijn van Eenennaam (Pays-Bas).

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-TROISIEME REUNION

2. L'ordre du jour de la réunion tel que contenu dans le document de séance EC/59/SC/CRP.21/Rev.1 est adopté.

III. ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT
DE LA QUARANTE-DEUXIEME REUNION DU COMITE PERMANENT ET
RECTIFICATIF AU RAPPORT DE LA QUARANTE ET UNIEME REUNION

3. Le *Projet de rapport de la quarante-deuxième réunion du Comité permanent*, contenu dans le document EC/59/SC/CRP.20, est adopté. L'adoption du rectificatif au rapport de la quarante et unième réunion du Comité permanent (EC/59/SC/CRP.7/Corr.1) est différée.

* Rapport adopté par le Comité permanent à la reprise de ses travaux le 7 octobre 2008.

IV. BUGDETS-PROGRAMMES ET FINANCEMENT

4. Le Haut Commissaire adjoint présente ce point, commentant quatre domaines : le processus budgétaire ; le budget révisé, le processus de réforme et les travaux en cours pour évaluer les besoins réels des bénéficiaires du HCR.

5. Concernant le budget, il explique que le HCR demande l'approbation du Comité pour accroître l'espace budgétaire afin de compenser les fluctuations des taux de change. Lorsque les taux de change sont en faveur du HCR, il a besoin d'un espace budgétaire supplémentaire pour pouvoir dépenser l'argent ; lorsque les taux de change lui sont défavorables, le HCR a besoin de fonds additionnels pour compenser les pertes. Le Budget-programme révisé pour 2009 a également été affecté par les augmentations de coûts réelles en raison de la dévaluation du dollar des Etats-Unis et de l'augmentation du prix des vivres et des combustibles. La plupart des pertes ont été absorbées mais certains ajustements au Budget révisé sont nécessaires.

6. Le Haut Commissaire adjoint fait ensuite des commentaires sur le processus de réforme et sur la question de savoir si l'Organisation est capable d'absorber un ensemble de changements aussi considérables. Il informe le Comité que tout ce qui a trait à la réforme doit être présenté à la fin de l'année et achevé dès juin 2009. La rationalisation et la réduction des coûts au Siège se poursuivra sous la forme d'une étude des structures et des processus ainsi que d'une décentralisation et d'une régionalisation des pouvoirs et des bureaux. Les réformes concernant la gestion des ressources humaines en cours incluront des initiatives visant à régler la question du personnel en attente d'affectation. Le Haut Commissaire adjoint souligne que l'objectif du processus de réforme est de devenir plus efficace et de disposer de davantage de fonds pour les projets bénéficiant directement aux personnes prises en charge par le HCR.

7. Concernant l'évaluation des besoins globaux, le Haut Commissaire adjoint explique que contrairement aux stratégies antérieures de budgétisation axée sur les ressources, cette évaluation a pour but de recenser les besoins réels des populations prises en charge par le Haut Commissariat. Toutefois, il souligne que les responsabilités de couvrir ces besoins incombent à la communauté internationale et pas au HCR. Les besoins identifiés au titre de cette évaluation seront inclus dans le budget de 2010-2011.

A. Actualisation des budgets-programmes et du financement pour 2008

8. Le Directeur de la Division des relations extérieures présente une actualisation de la situation financière concernant les programmes annuels et supplémentaires de 2008, tels que décrits dans le document EC/59/SC/CRP.22. Bien que le déficit projeté au titre du Programme annuel soit relativement modeste, la situation concernant les programmes supplémentaires varie, certains étant totalement financés, d'autres nécessitant un apport supplémentaire. Le contrôleur donne davantage de détails et se félicite du niveau élevé de la confiance des donateurs. Toutefois, elle fait remarquer qu'en dépit d'un certain nombre d'augmentations en valeur nominale des contributions, l'augmentation réelle est plus modeste compte tenu de l'inflation.

9. Plusieurs délégations regrettent la publication tardive de documents importants et certains se font l'écho de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) visant à rationaliser le document budgétaire. Plusieurs délégations demandent quel est l'impact du déficit projeté de 10,6 millions au titre du Budget-programme annuel et posent la question de savoir si la Réserve des opérations pourrait être utilisée afin de l'éponger. Plusieurs délégations exhortent les donateurs à limiter l'affectation des fonds, rappelant qu'un niveau élevé d'affectations va à l'encontre des principes prévalant pour les contributions humanitaires.

10. Le Haut commissaire adjoint reconnaît les problèmes liés à la longueur et la mise à disposition de certains documents. Le retard est en partie dû aux délais très courts entre la réunion du CCQAB et celle du Comité permanent de septembre. Compte tenu du calendrier chargé et du cycle de programmation il n'a pas été possible de préparer le Budget pour l'année suivant à temps pour la réunion de juin du Comité permanent. A l'automne, le Haut Commissaire adjoint répond que la Réserve des opérations pourrait être utilisée pour l'éponger si nécessaire mais que la Réserve, qui à ce stade s'établit à 19 millions de dollars E.-U., serait probablement nécessaire pour des crises imprévues.

11. Remerciant les délégations pour leur appui à l'évaluation des besoins globaux, le Haut Commissaire adjoint assure le Comité que les besoins feront l'objet d'un établissement de priorités très strict et que les besoins seront identifiés en consultation avec les gouvernements, les organisations et les bénéficiaires. Il demande aux donateurs de s'abstenir autant que faire se peut d'affecter un trop grand nombre de contributions dans la mesure où cela rendrait l'établissement de priorités inutile.

B. Budget-programme biennal du HCR pour 2008-2009 (révisé)

12. Présentant le budget contenu dans le document EC/59/SC/CRP.26, le Contrôleur résume les principales composantes de l'augmentation proposée de 166,7 millions de dollars E.-U. pour le Budget-programme annuel de 2009, incluant des fonds supplémentaires pour les opérations globales ; la cessation volontaire de service du personnel ainsi que les besoins identifiés au cours de l'évaluation des besoins globaux dans huit pays pilotes. En outre, le HCR demande d'accroître à 75 millions la Réserve concernant les activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat. Le HCR escompte 22 programmes supplémentaires en 2009, y compris huit exclusivement pour les déplacés internes.

13. Le Contrôleur informe également le Comité des développements dans les domaines de la stabilité financière et du contrôle budgétaire ; le Projet de renouvellement des systèmes de gestion ainsi que le nouveau logiciel *Focus* ; l'adoption des normes de comptabilité internationale pour le secteur public ; la gestion des risques, le contrôle et l'obligation redditionnelle. Concernant les engagements financiers liés aux prestations à et après la cessation de service, le HCR continue d'adopter l'approche de paiement au fur et à mesure jusqu'à l'approbation d'un mécanisme de financement par le Comité exécutif en 2009.

14. Certaines délégations remettent en question la nécessité d'une nouvelle augmentation du Budget, certaines rappelant que le problème du taux avait été abordé dans la révision approuvée lors de la quarante-deuxième réunion du Comité permanent. Une délégation se déclare

préoccupée par l'augmentation des budgets supplémentaires. Une autre veut savoir si la mise en œuvre des projets au titre des programmes spéciaux serait interrompue en l'absence de nouvelles contributions. Un certain nombre de délégations soulignent la conclusion du CCQAB selon laquelle le HCR ne serait pas en mesure de dépenser les 75 millions de la Réserve concernant les activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat.

15. Plusieurs délégations réitèrent leur appui à l'évaluation des besoins globaux. Une délégation demande si un financement de base peut être utilisé pour les activités relatives à cette évaluation et d'autres se demandent comment les besoins identifiés moyennant cette évaluation seront inclus dans ce budget. L'importance d'une coopération entre les acteurs humanitaires, en particulier dans le contexte du processus d'appels consolidés, est soulignée.

16. Le Contrôleur explique que l'évolution des besoins sur le terrain et les taux de change entre plusieurs monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ainsi que les besoins nouvellement identifiés ont motivé cette révision. Elle confirme que le HCR sera prêt à adopter les normes de comptabilité internationale pour le secteur public en 2010 et que le HCR est convaincu qu'il aura besoin d'un espace budgétaire additionnel au titre de la Réserve concernant les activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat pour 2009. A ce jour, un montant de 61,2 millions a déjà été dépensé au titre de cette réserve.

17. Le Haut Commissaire adjoint prend acte des préoccupations soulevées concernant l'augmentation des programmes supplémentaires mais espère que ces questions seront résolues dans une certaine mesure par la nouvelle structure budgétaire. Eu égard à l'évaluation des besoins globaux, il espère que ces besoins pourront être intégrés dans le programme annuel. En outre, il explique que les contributions à la Réserve concernant les activités nouvelles ou additionnelles – liées au mandat s'ajoutent aux contributions ordinaires et représentent des fonds disponibles pour les projets que le HCR aurait dû refuser si ce mécanisme n'existait pas.

V. GESTION, CONTROLE FINANCIER, CONTROLE ADMINISTRATIF ET RESSOURCES HUMAINES

18. Le Contrôleur présente la comptabilité pour 2007 telle que contenue dans le document A/AC.96/1051. Grâce à un appui vigoureux des donateurs, comme le montre le niveau élevé des contributions et le paiement précoce des contributions annoncées ainsi que la gestion financière rigoureuse et prudente, le HCR a été dans une position financière favorable en 2007.

19. Une délégation reconnaît que le financement des engagements liés aux prestations à et après la cessation de service présente un problème grave pour les organisations financées par des contributions volontaires comme le HCR et demande une répartition équitable des coûts entre les financements affectés et non affectés. On suggère de procéder au prélèvement d'un pourcentage fixe, comme c'est le cas pour les dispositifs de recouvrement de fonds entre les institutions.

20. Le Haut Commissaire adjoint a posé la question au CCQAB et est convenu qu'une solution commune au système des Nations Unies est nécessaire pour financer ces engagements.

B. Contrôle

21. Le Contrôleur fait état de quatre secteurs à risque identifiés par le Comité des commissaires aux comptes et le HCR suite à la publication du Rapport du Comité sur la comptabilité du HCR pour 2007 (EC/59/SC/CRP.27). Ces secteurs à risque concernent la certification d'audit des partenaires d'exécution, la gestion des actifs (bien non consommables), le personnel en attente d'affectation, et les engagements liés aux prestations à et après la cessation de service. Ils se réfèrent également à la réponse du HCR, aux rapports du Comité (EC/59/SC/CRP.28) ainsi qu'au résumé du rapport sur les principaux secteurs à risque en 2007 (EC/59/SC/CRP.25).

22. Les délégations exhortent le HCR à mettre en œuvre les recommandations d'audit dès que possible. Une délégation se réjouit des progrès accomplis concernant le processus d'attestation d'audit des partenaires d'exécution, en particulier le nombre plus élevé d'attestations d'audit après l'application des nouvelles mesures en 2007 mais demande des informations quant aux réserves exprimées. Notant l'augmentation croissante des dépenses des partenaires d'exécution, une autre délégation demande au HCR de les surveiller étroitement. Des questions sont posées concernant l'augmentation des dépenses de personnel et du nombre de fonctionnaires en attente d'affectation. Une délégation se déclare préoccupée par le commentaire du Comité des commissaires aux comptes selon lequel les résultats de nombreux projets ne pourraient être quantifiés ou mesurés et elle demande au HCR de poursuivre ses efforts pour améliorer ses indicateurs et ses objectifs stratégiques. Tout en appuyant les évaluations extérieures prévues des ressources humaines et des fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le centre de services de Budapest, cette délégation demande une évaluation de la délocalisation vers Budapest pour mesurer les économies et le surcroît d'efficacité dégagés.

23. Le Haut Commissaire adjoint décrit les mesures prises par le HCR pour trouver des solutions adéquates à la question du personnel en attente d'affectation. Il explique que les augmentations de coûts concernant les partenaires d'exécution et le personnel se justifient par l'augmentation des défis auxquels le HCR est confronté. Concernant la question des attestations d'audit de partenaires d'exécution, le Contrôleur confirme que seulement 5,6 pour cent des attestations reçues faisaient état de réserves. Elle souligne les principales questions en la matière et assure le Comité qu'une attention prioritaire sera accordée au suivi de l'action et des réponses du terrain. En réponse à une question concernant l'information contradictoire dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne concernant la gestion des actifs, elle réitère le commentaire du Haut Commissaire adjoint selon lequel en 2007 des améliorations importantes ont été enregistrées au niveau des rapports, comme l'a noté le Comité des commissaires aux comptes. Les écarts les plus importants sont dus à l'héritage de bases de données non encore compatibles avant la mise en place complète du MSRP/PeopleSoft à la fin de 2007.

24. Le Directeur de la Division du contrôle interne du Bureau des Services de contrôle interne (OIOS) présente le rapport annuel sur la vérification intérieure des comptes (A/AC.96/1056). Les délégations qui interviennent se félicitent des efforts du Bureau pour améliorer la qualité et l'efficacité des services de contrôle interne fournis au HCR et notent que 85 pour cent des opérations vérifiées ont été évaluées comme moyennes ou au-dessus de la

moyenne. Néanmoins, elles demandent au HCR de faire de son mieux pour se pencher sur les questions préoccupantes mentionnées dans le rapport, notamment l'amélioration des contrôles internes, le suivi des achats des partenaires d'exécution ainsi que la sûreté et la sécurité. Le Haut Commissaire adjoint convient que le HCR a besoin de contrôle interne plus strict et avance que le cadre d'obligation redditionnelle a été mis en place à cette fin. Le Bureau des Services de contrôle interne mettant davantage l'accent sur son statut indépendant, le memorandum d'accord actuel avec le Service sera passé en revue.

C. Gestion

Mise à jour sur le processus de changement de structure et de gestion

25. Le Directeur des services de structuration et d'administration organisationnelles présente une mise à jour sur le processus actuel de réforme concernant la gestion axée sur les résultats, les études du Siège et du terrain, les communications ainsi que les stratégies de décentralisation et de régionalisation.

26. Les efforts déployés sont largement soutenus en vue de réduire les dépenses administratives, de rationaliser le Siège, d'adopter une gestion basée sur les résultats et d'améliorer les services aux bénéficiaires. Les délégations considèrent que ces mesures sont nécessaires pour permettre au HCR de devenir plus flexible et de se baser davantage sur les résultats. Toutefois, il reste des défis à relever comme la nécessité d'améliorer les indicateurs de la gestion axée sur les résultats et plusieurs mises en garde sont lancées, notamment concernant les doublons au niveau des structures avec la régionalisation et l'établissement de calendriers irréalistes. Tout en appuyant le recours plus fréquent aux administrateurs nationaux, certaines délégations rappellent que les décisions concernant le profil et le déploiement du personnel doivent tenir compte des besoins des bénéficiaires. Deux délégations demandent davantage d'informations sur la rentabilité et une autre demande une information sur les risques que présente la réforme. Une délégation rappelle au HCR la nécessité de garantir une orientation centrale ainsi que des voies hiérarchiques claires compte tenu de la décentralisation. Une autre délégation demande des éclaircissements concernant les objectifs de l'étude de terrain et les paramètres des dispositifs de mise en œuvre des profils de personnel et du déploiement des effectifs.

27. Le Directeur confirme que le HCR est conscient de la nécessité d'éviter des doublons au niveau de la hiérarchie compte tenu de la régionalisation. Le HCR évalue également les risques de la réforme et tient compte des leçons tirées d'expériences antérieures de décentralisation, par exemple en Afrique où certains des problèmes ont été imputables à l'absence d'instruments et de systèmes. Aujourd'hui, le HCR dispose du MSRP. En réponse à une question, il confirme que l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité continue de faire partie intégrante de la planification, y compris dans la mise au point des principes directeurs concernant l'évaluation des besoins globaux. Il assure les délégations que les dispositifs avec les partenaires d'exécution font partie des processus de planification par pays.

Nouvelle structure budgétaire du HCR

28. Le Conseiller spécial principal présente le Budget révisé pour 2009 sous la forme de la nouvelle structure budgétaire. Le personnel du HCR sur le terrain a utilisé *Focus* pour présenter le budget selon la nouvelle structure. Il montre le budget ventilé par type de population (réfugiés, rapatriés, apatrides et déplacés internes), par région, par objectif/programme et par regroupement d'objectifs de protection. Il montre également des résumés d'une page de plusieurs opérations pour illustrer l'information qui sera disponible. Il offre une démonstration du logiciel *Focus* appuyant cette utilisation de données détaillées.

29. Les délégations se félicitent de la présentation de cette nouvelle structure budgétaire ainsi que des efforts déployés par le HCR pour consulter le Comité ; toutefois, elles expriment quelques préoccupations concernant le risque de « projetisation » du budget et d'un niveau plus élevé d'affectation des fonds. Les délégations demandent des explications quant aux critères utilisés pour définir les populations prises en charge et davantage de cohérence au niveau de la terminologie. Les délégations demandent des consultations plus approfondies avant la mise en œuvre en 2010.

30. Le Conseiller principal spécial répond en disant que les bureaux extérieurs avaient rencontré cette nouvelle structure budgétaire pour la première fois et que des leçons devaient être tirées de cet exercice. Il espère que le logiciel *Focus* aidera à gérer et trier les données ce qui devrait faciliter l'établissement de rapports et améliorer le processus décisionnel.

D. Ressources humaines

31. Le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines informe le Comité permanent de la portée de la direction de la réforme sur les politiques et pratiques de ressources humaines (EC/59/SC/CRP.23). Il souligne certains des défis clés, notamment la problématique du personnel en attente d'affectation, l'adoption prochaine d'un nouveau système d'appréciation de la performance et la nécessité d'élaborer une stratégie globale de gestion des effectifs.

32. Les délégations félicitent le HCR pour les progrès généraux accomplis dans la gestion des ressources humaines et pour les mesures prises afin d'améliorer la performance du personnel et demandent à être tenues informées des nouveaux développements. Elles apprécient les mises à jour sur les progrès, les mesures prises concernant la parité et se réjouissent de la mise en place de la base de données en ligne pour les statistiques concernant le genre et la diversité. Suite à l'initiative du HCR concernant le VIH/sida, les délégations encouragent le HCR à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'accès du personnel aux traitements et pour limiter les répercussions au niveau de la famille. Il est suggéré au HCR d'examiner les mesures spécifiques adoptées par le Comité international de la Croix-Rouge, compte tenu des similitudes entre les deux organisations.

33. Plusieurs délégations se déclarent préoccupées par le nombre de personnel en attente d'affectation et se félicitent que le HCR ait mis en place les instruments nécessaires pour régler ce problème. Une délégation souligne l'incompatibilité entre le niveau élevé de personnel en attente d'affectation et la poursuite du recrutement extérieur. Les délégations demandent une analyse des économies réalisées à ce jour grâce à la réduction du personnel en attente

d'affectation et sont heureuses de voir que le bureau de l'éthique est basé au sein du Bureau exécutif, ce qui atteste l'importance accordée par le Haut Commissaire à ce bureau.

34. Prenant acte de la reconnaissance des délégations à l'égard des efforts du HCR concernant la Convention internationale des nations unies sur les droits des personnes handicapées, le Directeur se félicite d'une proposition visant à établir des liens avec les politiques à cet égard sur la page du recrutement. En réponse à une question soulevée concernant le recrutement à u niveau intermédiaire, le Directeur explique que le HCR a accordé la priorité aux candidats internes en raison du grand nombre de fonctionnaires titulaires de contrats de durée indéterminée. Toutefois, le HCR envisage en temps utile d'élargir les possibilités de recrutement non seulement aux niveaux d'entrée mais également à mi-carrière. Le Haut Commissaire adjoint souligne la nécessité de fonds pour le programme de cessation volontaire de service afin de gérer le nombre excessif de personnes aux niveaux D-1, P-5 et même P-4.

VI. ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES GLOBAUX

35. Au titre de ce point de l'ordre du jour consacré à la préparation et à la réponse d'urgence du HCR (EC/59/SC/CRP.24), le Haut Commissaire assistant pour les opérations informe le Comité de la réponse du HCR à la crise en Géorgie.

36. Les délégations félicitent le HCR de sa réponse efficace dans le contexte de cette crise et des équipes solides dont il dispose sur le terrain. Une délégation souligne qu'il reste beaucoup d'activités de reconstruction à conduire, d'autres veulent en savoir davantage concernant les structures de coordination sur le terrain, en particulier eu égard à l'activation de l'approche modulaire. Une autre délégation demande s'il existe des pratiques normalisées pour les crises, y compris pour les situations d'urgence moins graves. Elle signale un contraste marqué entre la réponse en Géorgie et l'absence d'attention accordée à la situation en Somalie, bien que 45 000 Somaliens aient fui vers le Kenya au cours de cette année.

37. Concernant le document de séance, les délégations demandent au HCR d'envisager des partenariats, en particulier au niveau local. Alors qu'une délégation demande au HCR de renforcer ses bureaux dans les pays courant le risque d'une catastrophe naturelle, d'autres mettent en garde le HCR concernant une utilisation de ses ressources aux dépens des bénéficiaires clés. Certaines délégations demandent davantage d'informations sur le recours à la formation et le suivi des Volontaires des Nations unies travaillant pour le compte du HCR.

38. Dans sa réponse, le Haut Commissaire assistant affirme que compte tenu de l'excellente coordination interinstitutions en Géorgie, on a considéré qu'il n'était pas immédiatement nécessaire d'activer l'approche modulaire. Sur le terrain, le Haut Commissaire est en contact permanent avec ses homologues d'autres institutions ainsi qu'avec le Secrétaire général. Concernant la normalisation de la réponse d'urgence, le Directeur des services opérationnels explique que cela n'est pas toujours possible. Bien que des procédures normalisées soient en place, il y a également d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte.

VII. COORDINATION

39. Le point de l'ordre du jour concernant la coordination, sur la base d'une note d'information sur les partenariats stratégiques (EC/59/SC/INF.4) est différé à une réunion informelle qui s'est tenue le mercredi 24 septembre dans l'après-midi.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

40. En l'absence d'autres questions, le Président prononce la clôture de la réunion.

Annexe

LISTE DES POINTS NECESSITANT UN SUIVI

- Rapport au Comité exécutif concernant les économies engendrées par le processus de réforme, y compris une évaluation de la délocalisation à Budapest.
- Information complémentaire sur l'utilisation de l'approche « Unis dans l'action » à Budapest.
- Information sur les risques de la réforme.
- Information complémentaire sur le pourcentage de VNU/personnel du HCR dans des fonctions clés ainsi que leur formation et leur suivi.
- Les recettes d'un mécanisme de financement conjoint ne doivent pas être recensées comme « dons ». Les dons à ces mécanismes doivent être inclus dans une note en bas de page.
- Consultations plus approfondies sur la nouvelle structure budgétaire avant sa mise en œuvre.
- Document sur la stratégie de mobilisation des ressources du HCR, y compris la collecte de fonds dans le secteur privé.
- Le HCR doit continuer de chercher une solution à la question du financement des engagements liés aux prestations à et après la cessation de service dans l'ensemble du système des Nations Unies.
- Informer le Comité exécutif des économies dégagées grâce à la réduction du personnel en attente d'affectation.